

Affronter et surmonter...

Chaque crise économique recèle, en elle-même, son lot d'enseignements utiles et structurants pour l'avenir.

Elle nous conduit à un travail de réflexion et d'introspection. Pourquoi une telle situation ? Quels remèdes y apporter ?

Elle ne doit pas être crainte mais au contraire affrontée et surmontée.

De cette réflexion, la profession comptable est naturellement partie prenante.

Au cas présent, nous sommes amenés à nous interroger sur les effets procycliques de nos standards normatifs.

Quoi qu'il en soit, nous devons constater que cette crise marque les limites de la financiarisation de notre économie. Certes, il faut bien tenir compte des aspirations des pourvoyeurs de croissance que sont les investisseurs et leurs intermédiaires, qui recherchent une rentabilité de plus en plus immédiate. Mais dans le même temps, il ne faut pas perdre de vue l'intérêt des autres acteurs : chef d'entreprise, salariés, Etat... qui s'expriment à plus long terme.

D'où le débat sur la "fair value" auquel a donné lieu le colloque de l'Académie des sciences comptables placé sous le haut patronage de Christine Lagarde.

Plus largement, cette crise, qu'il s'agisse des subprimes ou encore de la dette souveraine, nous renvoie à des questions d'éthique et de transparence.

Car il n'est guère contesté qu'elles sont les remèdes à ces dérives.



“
**Ethique et
 transparence...
 la substance
 de la première est
 la condition
 de la consistance
 de la seconde. C'est
 de ceci dont notre
 économie a le plus
 besoin aujourd'hui.
 C'est cela qu'apporte
 notre profession
 par ses interventions
 auprès des TPE et PME.**
 ”

Ethique et transparence... Voici justement deux notions jalousement cultivées par notre profession, grâce à sa réglementation.

Ethique et transparence... la substance de la première est la condition de la consistance de la seconde. C'est de ceci dont notre économie a le plus besoin aujourd'hui. C'est cela qu'apporte notre profession par ses interventions auprès des TPE et PME. C'est pour cette raison que notre réglementation, soumise ce mois-ci à l'examen du Parlement dans le cadre de la transposition de la Directive services, se trouve justifiée et renforcée dans ses principales mesures.

Bien plus encore : en fiabilisant l'assiette fiscale et sociale elle apporte un surcroît de crédit aux engagements de l'Etat face à ses créanciers. Un crédit dont on connaît désormais l'importance sur le marché.

Voici bien des raisons qui militent pour une intervention accrue des cabinets dans la sphère du déclaratif, via bien entendu, les moyens de télé-déclarations dont nous devons poursuivre le développement.

C'est entre autre de ces questions que je vous invite à venir échanger lors des rencontres de la profession comptable. Des rencontres que j'anime dans chacune des régions et que j'ai tenu à renouveler pour la deuxième année consécutive, en raison des sujets cruciaux auxquels doit répondre notre profession. ■

Joseph Zorziotti

Président du Conseil Supérieur